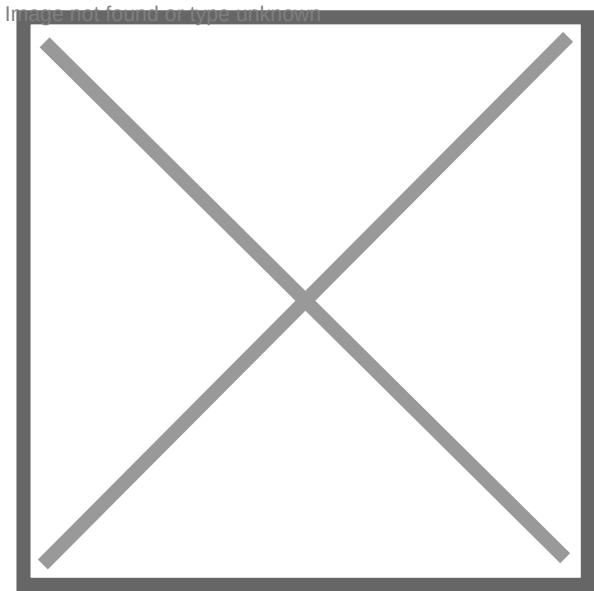




[droit à l'image] photos boites de nuit sur site web

Par **kami31**, le **26/02/2008** à **16:27**

Bonjour,rrnrnJe vous explique ma situation. rnDes photographes (bénévoles) réalisent des photos portrait en boite de nuit. rnLe photographe demande oralement l'autorisation de prendre en photo le sujet et précise que la photo sera publié sur un site internet a des fins non commerciales. Le photographe prend donc la photo, la montre au sujet et si il est satisfait la photo est gardée.rnEnsuite les photographe me cède ses photos pour par la suite les publier sur mon site internet. Bien entendu a tout moment le sujet peut faire une demande de suppression de photo via le site.rnrn[s]Les questions que je me pose sont les suivantes:[/s]rrnrn- Etant donnée l'impossibilité de faire un accord écrit dans un tel lieu, un accord oral suffit il ?rrnrn- En cas de photo sur des personnes mineures puis-je me retourner contre l'établissement ? (Car les mineurs ne sont pas censé se trouver dans un tel établissement)rrnrnMerci pour vos réponses futures.rnrnArnaud.